



BAC CONSEILS
INITIATEUR DE SOLUTIONS

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC

*Rapport présenté conformément à l'article L. 2224-5 du code général des
collectivités territoriales*

Exercice 2021

Service de l'eau potable

Mis à jour le 26/07/22 (CS)

CHAMPAGNOLE

Département du Jura

BAC CONSEILS

10 rue Jules Ferry - 69270 Fontaines sur Saône

Tél. : 04 78 23 27 73 - Fax : 09 57 29 67 03

contact@bac-conseils.com - www.bac-conseils.com

SARL Capital 10 000€ - RCS : Lyon 478 843 527 - Siret : 478 843 527 00035 - NAF : 71 12B - TVA : FR 72 478843527

Table des matières

I.	Caractérisation technique du service.....	4
A.	Présentation du territoire desservi.....	4
B.	Mode de gestion du service.....	4
C.	Estimation du nombre d’habitants desservis par un réseau d’eau potable (indicateur D101.0)	5
D.	Nombre d’abonnements.....	5
E.	Prélèvements sur les ressources en eau	5
F.	Volumes mis en distribution.....	5
G.	Volumes vendus au cours de l’exercice.....	6
H.	Autres volumes.....	6
I.	Récapitulatif des différents volumes	7
J.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	7
II.	Tarifification de l’eau et recettes du service.....	7
A.	Délibérations fixant les tarifs	7
B.	Modalités de tarification et facture d’eau type (indicateur D102.0)	8
C.	Recettes.....	9
III.	Indicateurs de performance	10
A.	Qualité de l’eau (indicateurs P101.1 et P102.1)	10
B.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (indicateur P103.2B)	10
C.	Rendement du réseau de distribution (indicateur P104.3).....	11
D.	Indice linéaire des volumes non comptés (indicateur P105.3)	12
E.	Indice linéaire de pertes en réseau (indicateur P106.3)	12
F.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d’eau potable (indicateur P107.2).....	12
G.	Indice d’avancement de protection des ressources en eau (indicateur P108.3)	13
H.	Taux d’occurrence des interruptions de service non programmées (indicateur P151.1)	13
I.	Délai maximal d’ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (indicateur D151.0)	14
J.	Taux de respect du délai maximal d’ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (indicateur P152.1)	14
K.	Taux d’impayés sur les factures d’eau de l’année précédente (indicateur P154.0).....	14
L.	Taux de réclamations (indicateur P155.1).....	15
IV.	Financement des investissements	15
A.	Branchements en plomb.....	15
B.	Travaux engagés au cours de l’exercice	15
C.	État de la dette du service.....	16
D.	Amortissements	16
E.	Présentation des projets à l’étude en vue d’améliorer la qualité du service à l’usager et les performances environnementales du service	16

F.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante	16
V.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	17
A.	Abandons de créances ou versements à un fonds de solidarité (indicateur P109.0)	17
B.	Opération de coopération décentralisée (cf. L. 1115-1-1 du CGCT)	17

I. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

A. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau communal intercommunal

- Nom de la collectivité : **Commune de CHAMPAGNOLE**
- Compétences liées au service : Production Transport Distribution
- Existence d'un schéma de distribution Non Oui
- Existence d'un schéma directeur Non Oui
- Existence d'un règlement de service Non Oui, approbation 16/12/2010
- Existence d'une CCSPL Non Oui

B. Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie régie avec prestation de service délégation de service public

Ancien contrat :

- Type de contrat : **affermage**
- Nom du délégataire : **VEOLIA**
- Date de début de contrat : **01/01/2011**
- Durée du contrat : **10 ans et 3 mois**
- Date de fin de contrat : **31/03/2021** (initialement le 31/12/2020)
- Avenants :
 - **29/10/2015** : Sortie des abonnés de la commune de Ney, liste des indicateurs à suivre et modification tarifaire suite à la baisse des volumes ;
 - **28/09/2020** : Prolongation du contrat de DSP de 3 mois en raison des mesures prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire lié à la COVID-19 (report des élections municipales, confinement, etc.)
- Missions du délégataire : **gestion du service public de l'eau potable (transport, stockage, distribution de l'eau et gestion clientèle)**

Nouveau contrat :

- Type de contrat : **affermage**
- Nom du délégataire : **VEOLIA**
- Date de début de contrat : **01/04/2021**
- Durée du contrat : **10 ans**
- Date de fin de contrat : **31/03/2031**
- Missions du délégataire : **gestion du service public de l'eau potable (transport, stockage, distribution de l'eau et gestion clientèle)**

C. Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau d'eau potable (indicateur D101.0)

Le nombre d'habitants desservis correspond à toutes les personnes – y compris les résidents saisonniers – domiciliées dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elles sont ou peuvent être raccordées.

Le service public d'eau potable dessert **8 379 habitants** (8 346 en 2020).

D. Nombre d'abonnements

NOMBRE D'ABONNES			
	2020	2021	Variation
Abonnés domestiques	4296	4341	+ 1,0 %
Abonnés non domestiques	1	1	/
Abonnés autres services d'eau potable	4	4	/
Total des abonnés	4301	4342	+ 1,0 %

Comme depuis plusieurs années, le nombre d'abonnés continue d'augmenter.

E. Prélèvements sur les ressources en eau

Le service n'a pas de ressources en eau. Il est alimenté par un achat d'eau au Syndicat Mixte de la Source de la Papeterie.

F. Volumes mis en distribution

VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION (M ³)			
	2020	2021	Variation
Total volumes produits (V1)	0	0	/
Achat d'eau au Syndicat Mixte Source de la Papeterie	612 889	604 612	- 1,4 %
Total volumes importés (V2)	612 889	604 612	- 1,4 %
Vente d'eau à Ney	32 817	12 378	- 62,3 %
Total volumes exportés (V3)	32 817	12 378	- 62,3 %
Total volumes mis en distribution (V1 + V2 - V3) = (V4)	580 072	592 234	+ 2,1 %

Les volumes importés et exportés sont en baisse sur l'exercice 2021. Néanmoins, les volumes mis en distribution qui en résultent sont en hausse, étant donné que la baisse des volumes exportés est plus importante que celle des volumes importés.

G. Volumes vendus au cours de l'exercice

VOLUMES VENDUS (M ³)			
Acheteurs	2020	2021	Variation
Abonnés domestiques	417 140	400 457	- 4,0 %
Abonnés non domestiques	499	513	+ 2,8 %
Total volumes vendus aux abonnés	417 639	400 970	- 4,0 %
Total volumes comptabilisés	422 003	406 654	- 3,6 %
Total volumes comptabilisés sur 365 jours : V7	415 197	402 246	- 3,1 %
Autres services d'eau potable	32 817	12 378	- 62,3 %
Total volumes exportés vers d'autres services : V3	32 817	12 378	- 62,3 %

Les volumes comptabilisés sont eux aussi, comme les volumes mis en distribution, en baisse sur l'exercice 2021. Au regard des 5 derniers exercices, on constate que ces volumes comptabilisés sur 365 jours sont fluctuants d'une année sur l'autre mais que la tendance de consommation du territoire semble à la baisse.

H. Autres volumes

- Volume de service : V9 = **34 679 m³/an** (25 899 m³/an en 2020)
(Volume - estimé - utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution, par exemple lors des purges)
- Volume consommateurs sans comptage : V8 = **6 632 m³/an** (577 m³/an en 2020)
(Volume - estimé - utilisé sans comptage par des usagers connus avec autorisation)

Le Délégué indique que la hausse des volumes de service est essentiellement due aux éléments suivants :

- Hausse des pertes en adduction (différence entre le débitmètre du SM Papeterie et le compteur du réservoir) : + 29,5 % ;
- Purge sur canalisation d'adduction pour mise en place de vanne modulante.

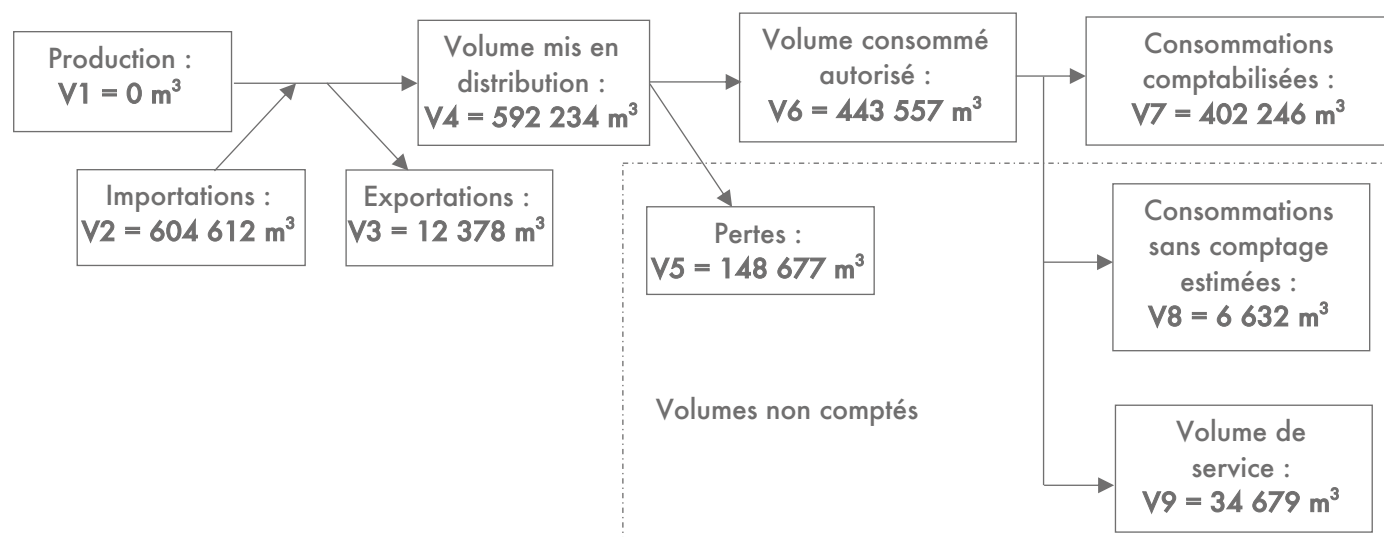
Quant à la hausse des volumes sans comptage, il indique les raisons suivantes :

- Exercices pompiers ;
- Fête foraine ;
- Gens du voyage ;
- Grosse fuite après compteur sans abonnement.

I. Récapitulatif des différents volumes

Les différents volumes intervenant au long de la chaîne de distribution de l'eau potable sont définis par le décret n° 2007-765 du 02/05/2007. Leurs définitions et leurs valeurs sont rappelées ci-dessous :

- V1 ou volume produit (Volume issu des ouvrages de production du service et introduit dans le réseau de distribution)
- V2 ou volume importé (Volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur)
- V3 ou volume exporté (Volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur)
- V4 ou volume mis en distribution ($V1 + V2 - V3$)
- V5 ou pertes ($V4 - V6$)
- V6 ou volume consommé autorisé ($V7 + V8 + V9$)
- V7 ou volume comptabilisé (Ce volume résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés)
- V8 ou volume consommateurs sans comptage (Volume - estimé - utilisé sans comptage par des usagers connus avec autorisation)
- V9 ou volume de service du réseau (Volume - estimé - utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution)



J. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **64 397 ml** (64 390 ml en 2020).

II. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

A. Délibérations fixant les tarifs

La délibération fixant les tarifs du service date du 16/12/2010 et a été effective à partir du 01/01/2011.

B. Modalités de tarification et facture d'eau type (indicateur D102.0)

Toute facture d'eau comprend un montant calculé en fonction du volume réellement consommé par l'abonné et peut, en outre, comprendre un montant calculé indépendamment de ce volume en fonction des charges fixes du service et des caractéristiques du branchement, appelé « part fixe ».

TARIFS APPLICABLES										
		Au 01/01/21			Au 01/01/22			Variation		
Part du Délégué										
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement y compris location du compteur	35,55			30,35			- 14,6 %		
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Consommation	0,6808			0,5160			- 24,2 %		
Part de la Collectivité										
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement	0			0			/		
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Consommation	0,2058			0,2058			/		
Organismes publics et taxes										
Taxes	Assujettissement TVA	<input checked="" type="checkbox"/>	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input checked="" type="checkbox"/>	oui	<input type="checkbox"/>	non	/
Redevance (€ HT/m ³)	Lutte contre la pollution	0,2700			0,2800			+ 3,7 %		
Redevance (€ HT/m ³)	Préservation des ressources en eau	0,0902			0,1000			+ 10,9 %		

FACTURE TYPE 120 M ³ (INDICATEUR D102.0)				
Prix du service de l'eau potable	Volume	Montant au 01/01/21	Montant au 01/01/22	Variation
Part du Délégué				
Abonnement	1	35,55	30,35	- 14,6 %
Consommation	120	81,70	61,92	- 24,2 %
Part de la Collectivité				
Abonnement	1	0	0	/
Consommation	120	24,70	24,70	/
Organismes publics et taxes				
Redevance de lutte contre la pollution	120	33,60	33,60	/
Redevance préservation des ressources en eau	120	12,00	12,00	/
TVA (5,5 %)		10,32	8,94	- 13,4 %
Total		197,87 €	171,51 €	- 13,3 %
Prix au m³ (total / 120 m³)		1,6489 €	1,4292 €	- 13,3 %

La baisse du prix de l'eau s'explique par la mise en place du nouveau contrat de Délégation de Service Public (DSP) au cours de l'année 2021. La part Délégataire dans le nouveau contrat est de 30 €HT/an pour l'abonnement et 0,5100 €HT/m³. La légère hausse du tarif au 01/01/2022 est due à l'actualisation de ces tarifs dont la valeur 0 au 01/04/2021 est révisée au début de chaque semestre.

C. Recettes

RECETTES DU SERVICE (€)			
	2020	2021	Variation
Recettes vente d'eau aux usagers	83 298	93 662	+ 12,4 %
Recettes vente d'eau en gros	13 680	13 328	- 2,6 %
Autres recettes :	194 465	0	- 100,0 %
Contribution exceptionnelle du budget général	0	0	/
Recettes liées aux travaux	16 150	0	- 100,0 %
Autres recettes (reversement de TVA)	178 315	0	- 100,0 %
Total des recettes Collectivité	291 443,00 €	106 990,00 €	- 63,3 %
Exploitation du service	492 245	357 168	- 27,4 %
Autres recettes :	47 168	56 416	+ 19,6 %
Travaux attribués à titre exclusif	21 168	31 837	+ 50,4 %
Produits accessoires	26 000	24 579	- 5,5 %
Total des recettes Délégataire	539 413,00 €	413 584,00 €	- 23,3 %

La baisse des recettes de la Collectivité s'explique en partie par la disparition du reversement de TVA qui avait lieu entre le Délégataire et la Collectivité et qui n'est réglementairement plus autorisée et n'est donc plus prévue par le nouveau contrat.

La baisse des recettes du Délégataire est essentiellement due à la baisse de ses recettes d'exploitation. Cette baisse peut s'expliquer par la baisse de son tarif dans le cadre du nouveau contrat.

III. INDICATEURS DE PERFORMANCE

A. Qualité de l'eau (indicateurs P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence Régionale de Santé (l'A.R.S.) et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question). Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\frac{\text{Nombre de prélèvement réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{Nombre de prélèvements réalisés}} \times 100$$

QUALITE DE L'EAU - % CONFORMITE EAU DISTRIBUEE					
Analyses microbiologiques			Analyses physico-chimiques		
	2020	2021		2020	2021
Nombre de prélèvements	16	16	Nombre de prélèvements	2	2
Nombre de prélèvements NON CONFORMES	0	0	Nombre de prélèvements NON CONFORMES	0	0
% conformité	100,00 %	100,00 %	% conformité	100,00 %	100,00 %

Comme depuis de nombreuses années, la qualité de l'eau distribuée est conforme.

B. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (indicateur P103.2B)

L'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement précise qu'il faut que cet indice atteigne 40 points sur les 45 premiers points accessibles afin que le service dispose d'un descriptif détaillé. De plus, cet arrêté stipule que l'atteinte de ce seuil de 40 points, sur 45 attribuables, conditionne l'attribution des points suivants.

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX		
Descriptif	Cotation	Indice patrimonial
Existence d'un plan des réseaux eau potable avec localisation des ouvrages principaux et dispositifs de mesure	0 (non) - 10 (oui)	10
Définition d'une procédure de mise à jour annuelle du plan des réseaux	0 (non) - 5 (oui)	5
Sous-total 1 - pré-requis 1	15/15	15/15
Connaissance de 50 % du matériau et du diamètre sur le linéaire total des réseaux	0 (non) - 10 (oui)	10
+ 1 point par tranche de 10 % (matériau et diamètre renseignés) + 5 points si 95 % du réseau renseigné	+ 1 à + 5	5 (95 %)
Connaissance de 50 % de la date ou période de pose des tronçons identifiés	0 (non) - 10 (oui)	10 (50 %)

+ 1 point par tranche de 10 % (date ou période de pose renseignée) + 5 points si 95 % des réseaux renseignés	+ 1 à + 5	0
Sous-total 2 – pré-requis 2	40/45	40/45
Localisation des ouvrages annexes (vannes, ventouses, etc.) et servitudes	0 (non) – 10 (oui)	10
Mise à jour annuelle de l’inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants	0 (non) – 10 (oui)	10
Localisation des branchements sur le plan des réseaux	0 (non) – 10 (oui)	0
Caractéristiques compteurs d’eau avec carnet métrologique et date de pose renseignées	0 (non) – 10 (oui)	10
Recherches de pertes d’eau avec date et nature des réparations/travaux effectués renseignés	0 (non) – 10 (oui)	10
Localisation des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, etc.)	0 (non) – 10 (oui)	10
Programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (sur 3 ans) mis en œuvre	0 (non) – 10 (oui)	0
Modélisation des réseaux portant sur 50 % du linéaire de réseaux mise en œuvre	0 (non) – 5 (oui)	0
TOTAL Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau de distribution d’eau potable	120/120	90/120

L’indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de **90/120** (90/120 en 2020).

Contrairement à ce qui est indiqué dans le RAD, cet indice est de 90/120 et non de 91/120. En effet, le sous-indice « Localisation des branchements sur le plan des réseaux » ne peut être qu’égal à 0 ou 10 et non à 1 comme indiqué dans le RAD. Il est ici de 0.

La valeur élevée de cet indice est le reflet d’une bonne connaissance et gestion du patrimoine permettant à la Commune d’atteindre un des critères de sélection pour effectuer des demandes de subventions auprès de l’Agence de l’Eau.

C. Rendement du réseau de distribution (indicateur P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduite dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d’eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution est :

$$\frac{V6 + V3}{V1 + V2} \times 100 = 75,4 \% (77,4 \% \text{ en } 2020)$$

Le rendement est en baisse par rapport à 2020. Cependant, il reste supérieur à la valeur préconisée par le Grenelle II qui est de 68,88 % et au rendement contractuel (72,3 % en 2021).

De plus, le Délégué indique avoir déployé beaucoup de moyens en termes de recherches de fuites en 2021 :

- 54 interventions qui ont permis de couvrir 60 km soit la quasi-totalité du réseau ;
- 53 fuites ont été réparées en 2021 dont 22 sur canalisations et 14 sur branchements.

Dans le cadre du nouveau contrat de DSP, la pose de pré localisateurs de fuites est prévue. Ils ont déjà été déployés en 2021 et ont permis la détection de 3 fuites. Le Délégué a aussi réalisé une campagne de recherche de fuites au gaz en novembre 2021 sur le secteur de la Rue de la République.

Les efforts du Déléguataire seront à poursuivre sur l'exercice suivant afin de maintenir le niveau de rendement et d'atteindre les 79,9 % imposés contractuellement à partir de 2025.

D. Indice linéaire des volumes non comptés (indicateur P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mise en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

L'indice linéaire des volumes non comptés est :

$$\frac{V4 - V7}{365 \times \text{linéaire de réseau de desserte}} \times 100 = \mathbf{8,08 \text{ m}^3/\text{km}/\text{jour}} \text{ (7,00 m}^3/\text{km}/\text{jour en 2020)}$$

L'indice linéaire des volumes non comptés est en hausse. Ceci est normal au vu de la baisse du rendement et de la hausse des volumes de service.

E. Indice linéaire de pertes en réseau (indicateur P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mise en distribution qui n'est pas consommé sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part, des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

L'indice linéaire de pertes en réseau est :

$$\frac{V4 - V6}{365 \times \text{linéaire de réseau de desserte}} \times 100 = \mathbf{6,33 \text{ m}^3/\text{km}/\text{jour}} \text{ (5,87 m}^3/\text{km}/\text{jour en 2020)}$$

L'indice linéaire de pertes est en hausse ce qui est cohérent avec la baisse du rendement. Cependant, le Déléguataire respecte bien son engagement contractuel qui est de 7,21 m³/jour/km (engagement contractuel progressif annuel et devant être inférieur à 4,74 m³/jour/km à partir de 2025).

F. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (indicateur P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

LINEAIRE DES RESEAUX D'EAU POTABLE RENOUVELE (ML)				
2017	2018	2019	2020	2021
0	1,071* 515 RAD 556 Collectivité	0,550*	0*	0

* En 2018, le taux affiché est plus élevé que le taux du RAD car le Déléguataire n'affiche que les 515 ml rue Léon Blum. La Collectivité affiche 556 ml avenue Jean Jaurès, soit un total de 1 071 ml.

En 2019, le Déléguataire n'affiche aucun renouvellement et la Collectivité affiche 550 ml rue Gédéon David.

En 2020, la Collectivité n'affiche aucun renouvellement mais le RAD affiche 750 ml rue Gédéon David (non comptabilisés car le linéaire de cette rue a déjà été pris en compte en 2019). De plus, la Collectivité nous a confirmé le linéaire de 550 ml renouvelé.

Soit 1,621 km renouvelés pour 64,397 km de réseau au total.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est :

$$\frac{L_n + L_{n-1} + L_{n-2} + L_{n-3} + L_{n-4}}{5 \times \text{linéaire de réseau de desserte}} \times 100 = 0,50 \% \text{ (0,56 \% en 2020)}$$

Malgré une bonne implication de la Collectivité dans le renouvellement des canalisations, le taux de renouvellement reste inférieur aux préconisations des Assises de l'Eau qui est de 1,2 %.

G. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (indicateur P108.3)

Cet indicateur traduit l'avancement des démarches administratives et de terrain mises en œuvre pour protéger les points de captage. En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

INDICE D'AVANCEMENT DE PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU		
Descriptif	Cotation	Indice
Aucune action de protection	0 %	X
Études environnementales et hydrogéologiques en cours	20 %	X
Avis de l'hydrogéologue rendu	40 %	X
Dossier déposé en préfecture	50 %	X
Arrêté préfectoral	60 %	X
Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)	80 %	80 %
Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application	100 %	
Indice d'avancement de protection des ressources en eau	100 %	80 %

L'indice d'avancement de protection des ressources en eau est de 80 % (80 % en 2020).

Cet indicateur est issu du Syndicat Mixte de la Source de la Papeterie. Ce taux élevé est signe d'une bonne implication du Syndicat dans les démarches de protection de la ressource.

H. Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (indicateur P151.1)

Cet indicateur sert à mesurer la continuité du service d'eau potable en suivant le nombre de coupures d'eau imprévues pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été prévenus au moins 24h à l'avance, rapporté à 1 000 abonnés.

Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées est :

$$\frac{\text{Nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{Nombre d'abonnés}} \times 1000 = 3,68 \text{ ‰} \text{ (0,7 ‰ en 2020)}$$

Le taux d'interruptions de service non programmées est en hausse en 2021 (16 en 2021 contre 3 en 2020). Cela est lié à l'augmentation du nombre de fuites réparées. Le Délégué indique que ces réparations sont courtes (quelques heures) et n'impactent que les branchements concernés par la section isolée de canalisation pour la réparation ou un nombre limité de branchements.

I. Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (indicateur D151.0)

Cet indicateur correspond au délai maximal auquel s'est engagé le service d'eau potable pour fournir de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel. A noter : l'unité retenue sur l'Observatoire est arbitrairement le jour ouvrable (jo).

Le délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés est **1 jour ouvrable** (1 jour ouvrable en 2020).

J. Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (indicateur P152.1)

Cet indicateur évalue l'efficacité du service d'ouverture des branchements de nouveaux abonnés. Il s'applique aussi bien aux branchements neufs qu'aux branchements existants.

Le taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés est :

$$\frac{\text{Nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans les délais}}{\text{Nombre total d'ouvertures}} \times 100 = \mathbf{100 \%} \text{ (100 \% en 2020)}$$

Le Délégué respecte bien son engagement contractuel.

K. Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (indicateur P154.0)

Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'eau de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures payées sur le montant des factures d'eau émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement.

Le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente est :

$$\frac{\text{Montant des impayés au 31.12.N des factures eau émises pour l'année } N_{-1}}{\text{Montant total TTC des factures émises pour l'année } N_{-1}} \times 100 = \mathbf{1,20 \%} \text{ (0,81 \% en 2020)}$$

Cet indicateur est en hausse sur 2021. Le Délégué indique que cela est le cas depuis l'application de la loi Brottes.

Néanmoins, des actions peuvent être mises en place conjointement par la Commune et le Délégué afin de le faire baisser. Ils peuvent notamment communiquer sur l'existence d'un Fonds de Solidarité. Cela semble bien être le cas car, comme traité plus bas, le nombre d'abandons de créances est en hausse.

L. Taux de réclamations (indicateur P155.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix. Elles comprennent notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service.

Le taux de réclamations est :

$$\frac{\text{Nombre de réclamations laissant une trace écrite}}{\text{Nombre d'abonnés}} \times 1000 = \mathbf{0,23 \text{ ‰}} \text{ (0,23 ‰ en 2020)}$$

Le nombre de réclamations est stable entre 2020 et 2021 (1 seule réclamation). Cela reste donc un très bon taux.

IV. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

A. Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A compter du 25/12/2013, cette teneur ne devait plus excéder 10 µg/L. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

BRANCHEMENTS		
	2020	2021
Nombre total des branchements	2737	2750
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants en fin d'année	0	0
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0,00 %	0,00 %

6 branchements ont été renouvelés par le Délégué en 2021 mais il ne s'agit pas de branchements en plomb. En effet, il n'y a, à ce jour, plus de branchements en plomb recensés sur la Commune. Cependant, si des branchements en plomb étaient découverts, leur renouvellement serait bien à la charge du Délégué.

B. Travaux engagés au cours de l'exercice

TRAVAUX DE LA COLLECTIVITE			
Travaux engagés	Montant des travaux	Montants des subventions pour ces travaux	Montants des contributions du budget général pour ces travaux
Divers	9 856 €	0 €	0 €

C. État de la dette du service

ETAT DE LA DETTE		
	31/12/2020	31/12/2021
Encours de la dette	0 €	0 €
Remboursement au cours de l'exercice	0 €	0 €
dont en intérêts	0 €	0 €
dont en capital	0 €	0 €

La Commune continue d'autofinancer ses travaux pour le service de l'eau potable.

D. Amortissements

AMORTISSEMENTS		
	2020	2021
Dotations aux amortissements	62 259 €	62 414 €

E. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

PROJETS A L'ETUDE	
Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €
/	/

F. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante

PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX		
Travaux	Année de réalisation	Montant travaux en €
/	/	/

V. ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

A. Abandons de créances ou versements à un fonds de solidarité (indicateur P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L. 261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Au cours de l'année 2021, le service a reçu **17** demandes d'abandon de créances.

Au cours de l'année 2021, l'indicateur relatif aux abandons de créances est de :

$$\frac{\text{Montant des abandons de créances}}{\text{Volume facturé}} = 0,0012 \text{ €/m}^3 \text{ (0,0009 €/m}^3 \text{ en 2020)}$$

Il y a eu **506 €** d'abandons de créances ou versements à un fonds de solidarité par le Déléguataire en 2021. Ceci contribue à terme à empêcher l'augmentation du nombre d'impayés.

B. Opération de coopération décentralisée (cf. L. 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L. 1115-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, elles offrent la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

NEANT